

Image not found or type unknown



Jugement et frais judiciaires à la charge du perdant.

Par **Nico**, le **07/07/2008** à **14:19**

Bonjour ,
J'ai eu un procès que j'ai gagné contre une personne tierce.
Cette personne a été condamnée à rembourser l'intégralité des frais engagés.
Il est question aujourd'hui de l'insolvabilité de la personne ,sanctionnée devant le tribunal de grande instance.
Elle réclame sur le fond de sa situation financière présente , une attestation de cessation d'exécution de ma part concernant les sommes dont je suis le créancier.
J'aimerais savoir quel effet cela a sur les frais de justice qui sont devenus intégralement à sa charge.
Merci d'avance !